TARIFS GROUPE GESIM

ANNEE 2021

28.01.2021

SAS GESIM

- 3, Quai de la république - BP 63165. 34203 SETE CEDEX Tél : 04.67.51.61.01 - - Courriel : syndic@groupegesim.com 1, avenue Pasteur - BP 23. 34540 BALARUC LES BAINS Tél: 04.67.48.50.73 - Courriel: balaruc@groupegesim.com 923 D613 - 34140 BOUZIGUES

Tel : 06.67.78.99.67 − Courriel : bouzigues@groupegesim.com CPI : 3403 2016 000 010 462 − CCI de HERAULT − Adhérent FNAIM n° 12232 − SAS capital de 124406.00 € −

RCS MONTPELLIER B 350 768 115 – TVA INTRA : FR 5135076811500015

1 - TRANSACTION

VENTE OU RECHERCHE D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL, TERRAINS, LOCAUX COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS, FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL.

1.1 - Mandat de vente d'immeuble: honoraires à charge vendeur/ acquéreur, en sus du prix "net vendeur":

En cas de délégation (mandat détenu par une autre agence avec laquelle le Groupe GESIM travaille en collaboration), le barème applicable est celui du mandat principal

Barème au pourcentage pour les prix de vente "net vendeur"

1.2 - Mandat de recherche d'immeuble : honoraires à charge de l'acquéreur, en sus du prix d'acquisition :

En cas de délégation (mandat détenu par une autre agence avec laquelle le Groupe GESIM travaille en collaboration), le barème applicable est celui du mandat principal.

Barème au pourcentage pour les prix de vente "net vendeur"

- de 0.00 € à 49 999.00 € : 5 000 euros TTC - de 50 000.00 € à 149 999.00 € : 7.00 % TTC - de 150 000.00 € à 199 999.00 € : 6.50 % TTC - de 200 000.00 € à 299 999.00 € : 6.00 % TTC - A compter de 300 000.00 € : 4.50 % TTC

2 - GESTION LOCATIVE

2.1 - LOCATION (à charge du locataire).

- Honoraires d'acte de location pour un bail relevant de la loi de 1989 (visite, constitution du dossier, rédaction de bail) :
- Zone tendue: jusqu'à 35 m² : 10 €/m² TTC // Au-delà de 35 m² : 9 €/m²;
- Zone non tendue: jusqu'à 35 m² : 8 €/m² TTC // Au-delà de 35 m² : 7 €/m².
- Honoraires d'établissement d'état des lieux entrée:

Jusqu'à 35 m² : 3 €/m² TTC / De 36 à 75 m²: 2.50 €/m² TTC / Au-delà: 2 €/m² TTC.

- Honoraires d'acte de location étudiant / Forfait location étudiante : 160 €.
- Honoraires d'acte de location pour un bail de droit commun (baux meublés, garages, parkings...): 8% TTC du loyer annuel + charges.
- Avenant ou renouvellement de bail : gratuit.

2.2 – GESTION (à charge du propriétaire).

2.2.1 - Locaux à usage d'habitation :

- Honoraires de gestion : 8.40 % TTC (sur encaissements loyers + charges).
- Garantie loyers impayés : 2.00 % TTC (sur encaissements loyers + charges/2.63% honoraires compris)
- Protection juridique impayés : 42.00 € TTC par an (70.00 € TTC honoraires compris).
- Forfait administratif: 24.00 € TTC par an.
- Honoraires d'acte de location (visite, constitution du dossier, rédaction de bail) :
 - Zone tendue: jusqu'à 35 m² : 10 €/m² TTC // Au-delà de 35 m² : 9 €/m²;
 - Zone non tendue: jusqu'à 35 m² : 8 €/m² TTC // Au-delà de 35 m² : 7 €/m².
- Honoraires d'entremise: 260.00 € TTC maximum.
- Honoraires d'acte de location Bail de droit commun: 8% TTC du loyer annuel + charges.
- Honoraires d'acte de location étudiant / Forfait location étudiante : 160.00 €.
- Honoraires d'établissement d'état des lieux entrée:

Jusqu'à 35 m^2 : 3 €/ m^2 TTC / De 36 à 75 m^2 : 2.50 €/ m^2 TTC / Au-delà: 2 €/ m^2 TTC.

- Honoraires d'établissement d'état des lieux de sortie: garage: 50.00 € TTC/Jusqu'au T2: 100.00 € TTC/Au-delà: 150.00 € TTC.
- Avenant ou renouvellement de bail : gratuit.
- Gestion des sinistres : 84.00 € TTC (expertise / suivi des travaux inférieurs à 500 € HT).
- Honoraires sur travaux:
 - travaux d'un montant inférieur à 3000.00 € TTC: pas d'honoraires;
 - travaux d'un montant à partir de 3000.00 € TTC: 6% TTC sur coût des travaux TTC.

- Aide à la déclaration de revenus fonciers: pour les mandats reçus à compter du 01.01.020: 20.00 €
- Prestations occasionnelles (dossiers prêts....): 70.00 € TTC.
- Suivi contentieux : 250.00 € TTC.
- Etat des Risques Naturels et Technologiques (ERNT): 24.00 € TTC.
- Fiche renseignements DPE (gestion d'immeuble complet) et documents légaux: gratuit.

2.2.2 - Baux commerciaux

- Honoraires de gestion : 10.00 % TTC (sur encaissements loyers + charges).
- Honoraires d'acte de location (visite, constitution du dossier, rédaction de bail) : 10.00% TTC sur le montant du loyer annuel hors taxes.
- Avenant ou renouvellement de bail : 5.00 % TTC sur le montant du loyer annuel HT.
- Négociation d'un droit au bail ou rachat d'agencement: 8% TTC du montant HT négocié.
- Honoraires d'établissement d'état des lieux entrée:

 $Jusqu'à 50 \ m^2 : 200.00 ∈ TTC \ / \ De \ 51 \ \grave{a} \ 100 \ m^2 : 300.00 ∈ TTC \ / \ de \ 101 \ \grave{a} \ 500 \ m^2 : 400.00 ∈ TTC \ / \ Au-del \grave{a} : 500.00 ∈ TTC$

- Honoraires d'établissement d'état des lieux de sortie:

Jusqu'à 50 m² : 200.00 € TTC / De 51 à 100 m²: 300.00 € TTC / de 101 à 500 m²: 400.00 € TTC / Au-delà: 500.00 € TTC.

- Gestion des sinistres : 84 € TTC (expertise / suivi des travaux inférieurs à 500 € HT).
- Honoraires sur travaux:
 - travaux d'un montant inférieur à 3000.00 € TTC: pas d'honoraires;
 - travaux d'un montant à partir de 3000.00 € TTC: 4% TTC sur coût des travaux TTC.
- Aide à la déclaration de revenus fonciers : 20.00 € TTC.
- Prestations occasionnelles (dossiers prêts.) : 70.00 € TTC.
- Suivi contentieux : 500.00 € TTC.
- Diagnostics immobiliers: selon tarifs du diagnostiqueur choisi.
- Etat des Risques Naturels et Technologiques (ERNT): 24.00 € TTC.

3 - LOCATIONS SAISONNIERES

3.1 - A charge du locataire.

- Honoraires de 17% TTC du montant des encaissements.
- Forfait "Frais de dossier" pour frais fixes s'élevant à 88 € TTC pour un appartement, 14 € TTC pour un garage et 10 € TTC pour un parking.
- Frais de mise en service/covid de l'appartement: 35 € TTC.
- Facturation pour compte propriétaire de la consommation électrique: 0.26 € TTC le Kw / H.
- Facturation pour compte propriétaire de la consommation de gaz : 0.12 € TTC le Kw / H.
- Taxe de séjour en sus suivant montant/taux fixé par la Ville de BALARUC LES BAINS
- Prestation a la demande : Ménage fin de séjour de 50 à 200 euros TTC
 - Supplément animal 35 euros TTCLocation linge de maison de 20 à 49 euros TTC
 - Pack linge + ménage de 70 à 87 euros TTC
 - Lit fait 4 euros TTC par lit
 - Arrivée tardive de 30 à 50 euros TTC
 - Kit bébé de 15 à 30 euros TTC

3.2 - A charge du propriétaire.

- Honoraires de 12 % TTC du montant des encaissements.
- Frais de secrétariat : 49 € TTC par an et appartement.
- Frais de clôture de compte : 150 € TTC par appartement.
- Dossier en vue de l'obtention ou du renouvellement (tous les 5 ans) du classement en Préfecture. Par appartement:
- 35 € TTC d'honoraires assistance au classement ou au renouvellement du classement.
- Nettoyage avant saison: 140 € TTC par appartement.
- Facturation consommations électriques suivant relevés index: forfait de 3 € TTC par relevé.
- Fourniture alèses literie: 4.00 € TTC par couchage.
- Frais de covid de l'appartement: 15 € TTC.

3.3 - Conciergerie – A la charge du propriétaire

- Contrat de conciergerie avec gardiennage des clés Forfait annuel : 80 euros TTC
- Ouverture, Ouverture de l'eau et de l'électricité, mise en chauffage des radiateurs, réglage du réfrigérateur : 20 euros TTC
- Pack clés, Accueil de vos clients, remise des clés, restitution des clés : 30 euros TTC
- Pack Tranquilité, Accueil de vos clients, remise des clés, gestion des cautions, restitution des clés, contrôle de votre logement, calculs de la consommation électrique : 75 euros TTC studio / 85 euros TTC F1 / 95 euros TTC T2 / 105 euros TTC T3 / + Frais de préparation Covid 15 euros TTC.
- Fermeture, Fermeture de votre logement avec coupure de l'eau et de l'électricité, ouverture du réfrigérateur : 20 euros TTC
- Pack ménage fin de séjour, entre deux locations : 50 euros TTC studio / 50 euros TTC F1 / 70 euros TTC T2 / 90 euros TTC
- T3 + Frais de préparation Covid 15 euros TTC.
- $\ M\'{e}nage\ ponctuel\ entre\ 2\ locations: 75\ euros\ TTC studio\ /\ 75\ euros\ TTC F1\ /\ 105\ euros\ TTC T2\ /\ 135\ euros\ TTC T3\ /\ Frais\ de\ pr\'{e}paration\ Covid\ 15\ euros\ TTC.$
- Grand ménage début ou fin de saison : 140 euros TTC studio / 160 euros TTC F1 / 200 euros TTC T2 / 250 euros TTC T3
- Gestion des interventions sur demande du propriétaire : 50 euros TTC
- Location de linge : Parure drap 30 euros TTC / Serviette bain et toilette 25 euros TTC / Drap + Serviette bain et toilette 55 euros TTC

4 - SYNDIC DE COPROPRIETES.

Article 9 du contrat de syndic: Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires Le coût des prestations suivantes est imputable au seul copropriétaire concerné.

PRESTATION	DETAILS	TARIFICATION PRATIQUEE
9.1. Frais de	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé	27.18 € HT soit 32.94 € TTC
recouvrement (art. 10-1	de réception ;	27.18 € 111 301(32.94 € 110
a de la loi du 10 juillet	Relance après mise en demeure ;	27.18 € HT soit 32.94 € TTC
•	Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing	Non facturé
1965)	privé ;	Nonracture
	Frais de constitution d'hypothèque ;	135.91 € HT soit 163.09 € TTC
	Frais de mainlevée d'hypothèque ;	135.91 € HT soit 163.09 € TTC
	Dépôt d'une requête en injonction de payer ;	436.06 € HT soit 523.27 € TTC
	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice	226.50 € HT soit 271.80 € TTC
	(uniquement en cas de diligences exceptionnelles);	
	Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas	226.50 € HT soit 271.80 € TTC
	de diligences exceptionnelles).	
9.2. Frais et honoraires	Etablissement de l'état daté ;	316.67 € HT soit 380.00 € TTC
liés aux mutations	Nota: le montant maximum applicable aux honoraires et	Si demande de nouvel état daté:
	frais perçus par le syndic pour l'établissement de l'état	remise de 50%
	daté, fixé en application du décret prévu à l'article 10-1 b	
	de la loi du 10 juillet 1965 s'élève à la somme de:	
	Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet	181.20 € HT soit 217.43 € TTC
	1965);	
9.3 Frais de délivrance	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ;	27.45 € HT soit 32.94 € TTC
des documents sur	Délivrance d'une copie des diagnostics techniques ;	27.45 € HT soit 32.94 € TTC
support papier (art. 33	Délivrance des informations nécessaires à la réalisation	59.48 € HT soit 71.38 € TTC
du décret du 17 mars	d'un diagnostic de performance énergétique individuel	
1967 et R. 134-3 du	mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la	
code de la construction	construction et de l'habitation ;	
et de l'habitation)	Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée	59.48 € HT soit 71.38 € TTC
et de l'habitation)	conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée	33.16 6111 3016 7 2.36 6 116
	générale ainsi que des copies et annexes (hors	
	notification effectuée en application de l'article 18 du	
	décret du 17 mars 1967).	
9.4. Préparation,	Etablissement de l'ordre du jour; élaboration et envoi de	- de 10 à 49 lots principaux :
convocation et tenue	la convocation avec l'ordre du jour, des documents à	421.21 € HT/ 505.45 € TTC
d'une assemblée	joindre à la convocation et des projets de résolutions;	- de 50 à 99 lots principaux :
générale à la demande	1 7	631.81 € HT/ 758.18 € TTC
O .	présence du syndic ou de son représentant à l'assemblée	1
d'un ou plusieurs	générale; établissement de la feuille de présence;	- de 100 à 199 lots principaux :
copropriétaires, pour	émargement, vérification des voix et des pouvoirs;	842.42 € HT/ 1010.90 € TTC
des questions	rédaction et tenue du registre des procès-verbaux; envoi	- Au-delà de 200 lots principaux:
concernant leurs droits	et notification du procès-verbal comportant les décisions	1053.02 € HT/ 1263.63 € TTC
et obligations (art. 17-1	prises en assemblée générale des copropriétaires	
AA de la loi du 10 juillet	(opposant ou défaillant) et, le cas échéant, information	
1965).	des occupants de chaque immeuble de la copropriété	
	des décisions prises par l'assemblée générale par	
	l'affichage d'un procès-verbal abrégé dans les parties	
	communes (article 44 de la loi n° 86-1290 du 23	
	décembre 1986)	

5 - CONSEILS / AVIS DE VALEUR.

- Conseils : de 60 € à 200 € TTC l'heure, suivant le dossier.

- Avis de valeur : 300 € TTC.

Tous nos tarifs sont exprimés en TOUTES TAXES COMPRISES. Ils incluent donc la TVA au taux de 20.00 %